

N° 9  
—  
**SÉNAT**  
SESSION 1876.

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 mars 1876.

**PROPOSITION DE LOI**

RELATIVE à l'*amnistie*,  
(Urgence déclarée)

PRÉSENTÉE

PAR MM. VICTOR HUGO, A. PEYRAT, A. ESQUIROS,  
V. SCHOELCHER, LAURENT-PICHAT, A. SCHEURER-  
KESTNER, J. FERROUILLAT,  
Sénateurs.

---

Les soussignés,

Voulant effacer toutes les traces de la guerre civile,  
Ont l'honneur de présenter la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI.

Article premier.

Sont amnistiés tous les condamnés pour actes relatifs aux événements de mars, avril et mai 1871. — Les poursuites

pour faits se rapportant auxdits événements, sont et demeurent non avenues.

Article 2.

Cette amnistie, pleine et entière, est étendue à tous les crimes et délits politiques et délits de presse, ainsi qu'à toutes les condamnations prononcées à l'occasion d'événements politiques, depuis la dernière amnistie de 1870.